

Conseil de sécurité

Distr. générale
28 janvier 2016
Français
Original : anglais

Neuvième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux intervenus depuis la publication de mon précédent rapport en date du 28 octobre 2015 (S/2015/826) concernant la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

2. Les relations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït sont restées bonnes au cours de la période à l'examen. La bonne volonté qui anime les deux pays s'est illustrée lorsque le Koweït a de nouveau soutenu la demande que l'Iraq avait présentée au Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies aux fins d'obtenir le report d'une année supplémentaire de l'obligation qui lui est faite au paragraphe 21 de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité de verser au Fonds d'indemnisation 5 % du produit des ventes de pétrole. Le 28 octobre, dans sa décision 273 (2015), le Conseil d'administration a officiellement reporté au 1er janvier 2017 le paiement des 4,6 milliards de dollars au titre des réparations dues au Gouvernement du Koweït.

3. Le 10 novembre, lors d'une réunion avec le Président iraquien, M. Fouad Massoum, en marge du quatrième Sommet Amérique du Sud-pays arabes qui s'est tenu à Riyad, le Premier Ministre du Koweït, le cheik Jaber al-Mubarak al-Hamad al-Sabah, a déclaré que son pays était disposé à fournir toutes les formes d'appui nécessaires à l'Iraq, en particulier dans la lutte contre l'EIIL. À l'occasion de vastes débats, les deux pays ont également mis l'accent sur l'importance de la coopération en matière d'environnement, ainsi que de l'élaboration d'une stratégie régionale entre l'Arabie saoudite, l'Iran (République islamique d'), l'Iraq et le Koweït pour lutter contre la désertification et la dégradation de l'environnement. Sur le plan humanitaire, la Société du Croissant-Rouge koweïtien a poursuivi ses efforts pour acheminer de l'aide aux Iraquiens déplacés, notamment grâce à une contribution de 200 millions de dollars fournie par le Koweït à l'Iraq en juin 2015. En outre, le 22 novembre, le consulat du Koweït à Erbil a fourni des vivres et d'autres produits de première nécessité aux familles chrétiennes déplacées de Ninive.

4. Les 21 et 22 décembre, le Comité ministériel conjoint de l'Iraq et du Koweït a tenu au Koweït sa cinquième réunion, dont l'objet était de renforcer la coopération







entre les deux pays et au cours de laquelle ceux-ci ont signé quatre accords portant sur l'inspection et le contrôle, la jeunesse et les sports, et une ligne de télécommunications à fibre optique. Le 22 décembre, à l'occasion d'une réunion avec le Vice-Émir et prince héritier du Koweït, le cheik Nawaf al-Ahmad al-Jaber al-Sabah, le Premier Ministre, le cheik Jaber al-Mubarak al-Sabah, et le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, le cheik Sabah al-Khaled al-Hamad al-Sabah, le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, M. Ibrahim al-Jaafari, a souligné l'importance pour les deux pays d'unir leurs efforts de lutte contre le terrorisme. Les parties se sont également félicitées des progrès remarquables effectués ces dernières années dans le renforcement des relations bilatérales et ont fait ressortir la nécessité de poursuivre les efforts dans ce domaine.

5. En janvier, M. al-Jaafari a publiquement offert à l'Iran (République islamique d') et à l'Arabie saoudite les bons offices de l'Iraq en vue de prévenir une nouvelle montée de la violence après une série d'attaques ayant visé les représentations diplomatiques saoudiennes en République islamique d'Iran par suite de l'exécution de l'ayatollah chiite Nimr Baqir al-Nimr par le Gouvernement saoudien. M. al-Jaafari a tenu des consultations avec les pays de la région, dont le Koweït, face aux inquiétudes quant aux conséquences des tensions entre l'Iran (République islamique d') et l'Arabie saoudite pour la lutte contre l'EIIL et les efforts d'amélioration de la coopération régionale. Le 7 janvier, au cours de la réunion qu'a tenue le Ministre au Koweït avec le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, le cheik Sabah al-Khalad al-Sabah, les deux parties se sont engagées à poursuivre leur coopération et leur coordination pour faire face aux défis actuels.

6. Les 10 et 11 janvier, le Président du Conseil des représentants iraquien, M. Salim al-Jubouri, s'est rendu au Koweït dans le cadre des préparatifs de la Conférence de l'Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique, qui se tiendra le 20 janvier à Bagdad. Cette visite avait pour principal objet de renforcer les relations entre les Parlements de l'Iraq et du Koweït. Lors de son séjour, M. al-Jubouri a rencontré l'Émir du Koweït, le cheik Sabah al-Ahmad al-Jaber al-Sabah, le Premier Ministre, le cheik Jaber al-Mubarak al-Sabah, le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, le cheik Sabah al-Khaled al-Sabah, et le Président de l'Assemblée nationale du Koweït, M. Marzouq al-Ghanim. M. al-Jubouri s'est félicité de l'aide humanitaire fournie par le Koweït à l'Iraq, tout en prenant note des difficultés de l'Iraq à financer les activités humanitaires, ainsi que de l'ampleur des besoins dans ce domaine. Les discussions ont également porté sur la lutte contre l'EIIL ainsi que sur le besoin d'unité au sujet de plusieurs questions régionales.

II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles

7. Le 7 décembre, les membres du Mécanisme tripartite ainsi que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), en qualité d'observateur, ont appris que le Gouvernement koweïtien et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) continuaient d'œuvrer de concert pour entrer en contact avec d'éventuels

témoins et les encourager à se manifester et à fournir toutes les informations possibles sur cette question essentielle. Ils ont encouragé le Gouvernement iraquien à contribuer à leurs efforts. Le 10 janvier 2016, le Gouvernement iraquien s'est entretenu avec un témoin afin d'examiner les informations disponibles.

8. S'acquittant des responsabilités qui lui incombent au titre de la résolution 2107 (2013), mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques s'est entretenu, le 14 décembre à Bagdad, avec le Sous-Secrétaire aux affaires juridiques et aux relations multilatérales du Ministère des affaires étrangères de l'Iraq, M. Omer Barzanji. Il a rappelé qu'il importait que l'Iraq se conforme à ses obligations internationales en ce qui concerne la résolution 2107 (2013), en particulier en faisant en sorte que le Gouvernement conserve toutes les informations et les compétences techniques du Ministère des droits de l'homme dissous afin de garantir la continuité du processus. M. Barzanji lui a assuré que le Gouvernement iraquien était résolu à faire tout ce qui était en son pouvoir pour faire avancer le processus. Le 13 janvier, mon Représentant spécial adjoint a également rencontré la Présidente de la délégation du CICR à Bagdad, Mme Katharina Ritz, pour examiner les stratégies visant à faire progresser le dossier des personnes portées disparues.

9. Le Ministère iraquien des droits de l'homme, qui était chargé du dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, a été dissous en août 2015. Le Gouvernement iraquien a récemment fait savoir à l'ONU que le Département des droits de l'homme du Ministère de la défense de l'Iraq prendra officiellement en charge les aspects techniques de ce dossier. Pour sa part, la délégation iraquienne auprès du Mécanisme tripartite sera placée sous la direction du Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, tandis que le Comité interministériel iraquien sur les nationaux koweïtiens portés disparus sera présidé par le Directeur général du Département des droits de l'homme du Ministère de la défense. Les discussions relatives au plan d'activités sur le terrain pour les mois à venir se sont poursuivies. Le 11 janvier, M. Barzanji a convoqué une réunion du Comité ministériel chargé de la question des nationaux koweïtiens portés disparus afin d'examiner le plan d'activités, y compris la reprise des opérations sur le terrain.

III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens

10. Au cours de la période considérée, aucun progrès important n'a été enregistré en ce qui concerne la restitution des biens koweïtiens. Lors de sa rencontre avec M. Barzanji, mon Représentant spécial adjoint a souligné qu'il importait de poursuivre les efforts dans ce domaine.

IV. Observations

11. Je tiens à saluer l'esprit de coopération et de solidarité qui inspire les relations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït. Je me félicite que le Koweït soit disposé à venir en aide à son voisin dans des conditions de sécurité extrêmement difficiles. Je me félicite également de la décision prise par le Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies de reporter pour une période supplémentaire d'un an les paiements à effectuer par le Gouvernement iraquien au titre des réparations dues au Koweït. Cela aidera de façon non négligeable à alléger

le fardeau financier de l'Iraq. Je demande instamment aux deux pays de mettre à profit ce climat favorable pour travailler en étroite collaboration, dans le cadre du mécanisme tripartite, en ce qui concerne le dossier des Koweïtiens et des nationaux d'États tiers portés disparus, et dans le cadre du Comité conjoint des biens koweïtiens disparus, s'agissant de celui des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, en vue d'obtenir enfin des résultats concrets en réponse à cette question humanitaire.

12. Je mesure toute la gravité des problèmes sécuritaires, budgétaires et politiques auxquels doit faire face le Gouvernement iraquien, ainsi que la nécessité de redéfinir les priorités pour répondre aux nouveaux besoins du peuple iraquien. Je prends note de la décision du Gouvernement iraquien de confier au Département des droits de l'homme du Ministère de la défense la prise en charge des aspects techniques du dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus. À présent que ce dossier a officiellement été confié à une autre entité gouvernementale, j'invite le Gouvernement iraquien à prendre rapidement des décisions propres à faciliter la poursuite des travaux menés par l'ex-Ministère des droits de l'homme. Par ailleurs, je l'engage instamment à présenter son plan d'action pour 2016, notamment pour ce qui est des missions sur le terrain et des travaux d'excavation, ainsi qu'à prévoir les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution de ces activités. Il est décevant de constater qu'en ce qui concerne les Koweïtiens portés disparus, aucun reste n'a été retrouvé depuis 2004 et que dans certains cas, les familles attendent depuis 25 ans d'être fixées sur le sort de leurs proches. Je tiens en outre à souligner que les difficultés techniques et pratiques que comporte la recherche des restes humains ne peuvent que s'aggraver au fil du temps.

13. Je rends hommage à la détermination dont font preuve les membres du mécanisme tripartite sous la direction avisée du CICR. J'invite instamment le Gouvernement iraquien à continuer de se prévaloir du mécanisme, dont le rôle déterminant a facilité la tenue de débats exhaustifs qui ont débouché sur des idées nouvelles et novatrices quant aux moyens de faire progresser le dossier. J'attends avec intérêt que soit lancé le projet d'examen scientifique approfondi de toutes les informations recueillies et de tous les efforts déployés dans le passé, approuvé par la Commission tripartite à Genève le 15 octobre, qui vise à recentrer et à mieux orienter les activités de recherche entreprises pour localiser les personnes disparues et préciser ce qu'il est advenu d'elles. Je me félicite en outre que le CICR et les gouvernements iraquien et koweïtien coordonnent étroitement leur action en vue d'entrer en contact avec d'éventuels témoins. J'engage les parties et en particulier le gouvernement iraquien à continuer de faire tout le nécessaire pour entrer et rester en contact avec des témoins en vue d'obtenir des informations sur les éventuels sites d'inhumation, tout en traitant la question de façon confidentielle et en offrant les garanties juridiques voulues afin d'inciter les témoins à se faire connaître. Je garde l'espoir que ces efforts menés sur plusieurs fronts permettront de relancer le dossier et déboucheront sur des résultats concrets.

14. Je constate avec regret qu'aucun progrès tangible n'a été accompli au cours de la période considérée en ce qui concerne les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales. J'invite instamment les deux gouvernements à collaborer plus étroitement, ainsi qu'à convoquer le Comité conjoint des biens koweïtiens, dont la dernière réunion en date remonte à juin 2014, et à prévoir qu'il se réunisse à

l'avenir tous les six mois. J'exhorte en outre le Gouvernement iraquien à rechercher de nouveaux moyens de réaliser des progrès.

15. Je tiens à souligner que la MANUI, le Représentant spécial pour l'Iraq et le Représentant spécial adjoint aux affaires politiques sont déterminés à promouvoir, soutenir et favoriser les efforts que déploie le Gouvernement iraquien en vue de rapatrier tous les Koweïtiens et nationaux de pays tiers ou d'en restituer la dépouille, ainsi que de restituer les biens koweïtiens disparus, dont les archives nationales. La MANUI se tient prête à offrir son assistance et à jouer un rôle concret à l'appui de cette entreprise humanitaire.